

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Band: 40 (1907)
Heft: 2-3

Artikel: L'actualité de Vinet
Autor: Chavan, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ACTUALITÉ DE VINET ¹

PAR

A. CHAVAN

pasteur,

chargé de cours à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne.

Mesdames, Messieurs,

On dit parfois, en parlant de certaines idées, qu'elles sont dans l'air; elles forment comme une atmosphère spirituelle que tout le monde respire, et dont on est lentement imprégné sans même s'en apercevoir. Qu'un nerf olfactif plus affiné, je veux dire : qu'un esprit plus attentif en perçoive le parfum et le signale à son entourage, il est certain de rencontrer un écho enthousiaste, en révélant à d'autres âmes les richesses à demi conscientes qu'elles portaient en elles-mêmes.

Je m'empresse de dire que ce ministère de révélation, qui pourrait bien être tout simplement celui du génie, n'a rien de commun avec le modeste rôle joué par celui qui a l'honneur de vous parler, dans une circonstance qui ne mériterait guère d'être signalée à un public sérieux, si elle ne m'avait pas fourni à la fois l'entrée en matière et le sujet de cet entretien.

Le samedi 3 novembre dernier, dans la magnifique salle de l'hôtel Beau-Rivage, se déroulait l'un des actes essentiels d'une manifestation à la fois gastronomique et universitaire ;

¹ Conférence académique donnée à Lausanne le 5 février 1907.

car vous savez que ces deux derniers termes ne représentent point une antinomie irréductible, et qu'il est des circonstances où l'on s'entend fort bien à en faire la synthèse. J'avais l'honneur d'y figurer à côté de M. Philippe Bridel, le distingué professeur de la Faculté de l'Eglise libre. Au dessert, un peu à brûle pourpoint, je lui demandai si l'heure ne serait pas venue de songer à l'élaboration d'une édition nouvelle des œuvres de Vinet. Je n'eus pas de peine à constater que cette parole, qui ne prétend point avoir été une semence, tombait dans une terre bien préparée, ou plutôt sur un sol où montait une abondante moisson. En effet, M. Bridel y avait déjà très sérieusement songé ; d'autres s'étaient adressés à lui pour lui poser une question analogue ; M. Bridel me citait parmi ces derniers le célèbre professeur hollandais Chantepie de la Saussaye. Et il semblait bien qu'une idée qui surgissait à la fois de tant de points différents, devait rentrer dans la catégorie de celles dont je disais tout à l'heure qu'elles sont dans l'air. Aussi je crois pouvoir révéler sans indiscretion qu'elle va être très sérieusement examinée ; nous savons d'avance que ces projets seront accueillis avec joie par tous ceux (et ils sont nombreux) qui saluent en Vinet un trésor de vie et de pensée, auquel on ne saurait trop largement puiser à l'heure actuelle. J'ai pris la liberté de soulever un coin du voile ; je n'en dirai pas davantage pour le moment, me bornant à faire appel aux indications et aux conseils de tous ceux que l'idée intéresse, et dont nous serons trop heureux de recevoir et d'utiliser les avis.

L'entreprise dont nous venons de parler n'est point entrée encore dans la voie des réalisations pratiques ; il s'en faut de beaucoup. Mais le seul fait que la pensée ait surgi de préparer une édition nouvelle de Vinet, soulève toute une série de questions d'une importance assez considérable. Mon intention n'est pas de les étudier devant vous. Cette assemblée n'a point été convoquée dans un tel but.

Et je pourrai d'autant plus facilement m'en dispenser, que toutes ces questions préliminaires me paraissent dépendre en première ligne d'une autre question à la fois plus large et

plus profonde, et que j'ai désiré examiner ici ce soir en me plaçant sur le seul terrain des faits et de l'histoire. Pour savoir dans quelle mesure il convient de rééditer Vinet, il faut commencer par se rendre compte de la part d'actualité que nous pouvons encore attribuer à son œuvre. Certainement, Vinet est le plus actuel des hommes du passé, en ce sens que le grand principe de la séparation, dont il fut le premier champion et que son nom incarne, est aujourd'hui au centre même de nos préoccupations les plus ardentes ; mais ce n'est point sous cet angle que je voudrais envisager le problème ; songeant plutôt au projet de réédition dont nous avons parlé, qu'aux luttes politico-ecclésiastiques dont le premier acte vient de se clore, je voudrais rechercher par quelle face de son activité Vinet nous paraît rivé aux circonstances de son époque, et par quelle autre face il nous semble au contraire en pleine harmonie avec les aspirations et les préoccupations contemporaines. Ici, Mesdames et Messieurs, je n'étonnerai personne en déclarant que je me trouve en présence d'un véritable monde. Au cours des quelques minutes pendant lesquelles j'ose espérer que vous voudrez bien m'accorder votre attention, vous ne me demanderez pas d'en explorer en détail les cinq continents. Car ce sont bien cinq continents d'un monde, que les grandes subdivisions de la tâche colossale, accomplie par celui qui sut être à la fois et d'une façon si remarquable, un moraliste, un apologiste, un ecclésiologue, un critique littéraire, et un penseur chrétien.

Il serait intéressant, et peut-être même amusant quelquefois, d'aborder par le détail l'étude des œuvres de Vinet pour en dégager le degré d'actualité. Il y aurait à glaner une foule d'affirmations curieuses, que l'on croirait tombées d'une plume contemporaine. Ne nous semble-t-il pas entendre un spectateur des hauts faits de la libre-pensée actuelle, quand nous lisons ceci, dans le *Mémoire en faveur de la liberté des cultes*, à la date de 1826 :

« N'oublions pas que ceux qui font profession de ne pas croire ont montré que, pour se rendre coupables d'attentats

à la liberté religieuse, ce n'est que le pouvoir qui leur manque ! Des philosophes ont paru croire que l'incrédulité est tolérante de sa nature, et qu'elle est portée à respecter la liberté religieuse comme la liberté de pensée en général. Je lui crois, au contraire, un grand penchant à l'intolérance. Les adversaires des religions positives peuvent bien, dans le temps où leur liberté de pensée est menacée, élever la voix avec les défenseurs de l'indépendance religieuse ; il y a entre ces deux partis non pas communauté de principes, mais société de périls ; et la plupart des déistes et des indifférents défendent alors non l'intérêt de la société, mais leur intérêt particulier. Leur impatience contre les manifestations d'une croyance positive, leurs clameurs contre les œuvres où la charité se joint à la piété, leur amertume contre tous les hommes religieux d'une manière prononcée, pouvaient faire pressentir quels seraient leurs actes si, par un jour de malheur, le pouvoir leur tombait en partage...¹ »

Il est piquant de rapprocher ces paroles d'un mot du Vinet des premières années, qui n'est pas le Vinet que nous vénérons, écrivant à son ami Leresche, le 7 septembre 1817, en parlant des dissidents et des piétistes : « Si jamais j'avais un pouvoir quelconque, moral ou extérieur, je n'épargnerais rien pour dissiper cette secte...² »

Et pour prendre un détail plus rapproché de la vie ordinaire, qui donc parmi nous ne souscrirait pas à ce mot cueilli dans une lettre de Vinet à Samson Vuilleumier, en 1837 :

« Ce qui est vieux à Lausanne m'attriste ; ce qui est neuf [m'attriste] encore davantage ; je voudrais que rien ne fût changé, ou que tout eût disparu. Je hais ces nouvelles constructions qui partout autour de Lausanne interceptent la vue et engloutissent la campagne. Cette sauvagerie tout joignant la ville, cet admirable contraste n'est plus ; il faut aller loin pour être en tête à tête avec la nature³. »

Et si Vinet, en 1838, se plaint de manquer moins de loisirs

¹ *La liberté des cultes*. Paris, 1852, p. 65, 66.

² E. Rambert, *Alexandre Vinet*, 3^e édit., p. 43.

³ Lettres inédites publiées par H. Vuilleumier (1897), p. 15.

que de tranquillité, disant : « Le bruit de la rue ne permet pas du matin au soir le recueillement dont ma pauvre tête a besoin », si bien « qu'un entretien de cœur est une de ces choses qui ne sont guère possibles au milieu de ce tumulte¹, » je me demande ce qu'il dirait aujourd'hui, jeté dans le tourbillon de notre agitation fébrile, qui nous brise plus encore qu'elle ne nous grise, et qui certainement nous use plus qu'elle ne nous amuse !

Mais, Mesdames et Messieurs, je ne suis pas venu ici pour vous entretenir de choses plus ou moins frivoles. Nous n'allons pas nous attarder davantage à des détails d'observation tombés de la plume de notre illustre compatriote. C'est sur l'actualité des grands principes de Vinet que nous désirons concentrer votre bienveillante attention, et j'arrive maintenant à la partie sérieuse de mon sujet.

L'œuvre de Vinet dérive tout entière de deux grands principes, qui se laisseraient facilement ramener à l'unité, le premier étant au fond une application particulière du second, mais que pour plus de clarté nous envisagerons séparément. D'une part, c'est l'*individualisme* ; d'autre part, c'est l'*identité essentielle entre la vraie humanité et la divinité*. Nous n'avons pas à examiner ici la valeur de ces deux grandes conceptions. Je ne me placerai point sur le terrain de la polémique ; je me bornerai à examiner jusqu'à quel degré ces deux principes sont encore ceux de notre époque. En d'autres termes, j'étudierai non point leur part de vérité absolue, mais leur part d'*actualité*. J'espère que vous pourrez me rendre le témoignage d'avoir été aussi impartial et objectif qu'il est possible de l'être quand on a son opinion, et que le sujet dont on parle est l'un des plus passionnément discutés à l'heure présente.

* * *

Nous partons de l'extérieur, et nous commençons par examiner l'*individualisme* et ses applications pratiques.

¹ *Op. cit.*, p. 16.

Vinet fut individualiste dans l'âme. Tout le monde le sait ; il suffit de lire au hasard dix pages consécutives dans son œuvre pour en être pleinement convaincu ; et je ne m'attarde pas à l'établir. « Vinet, disait Paul Chapuis, est individualiste de nature¹. » Pour Vinet, l'individu est l'atome social indivisible. Seul il constitue un être vivant ; seul il se sent être, il veut être, et il doit être. C'est uniquement pour mieux réaliser son être qu'il s'associe à d'autres individus. Une telle association n'est ni un être en soi, ni une personne ; elle est un simple moyen en vue du développement intégral de la personnalité individuelle. Forger et enrichir son individualité, tel est le premier de tous les devoirs ; et ce devoir ne peut être accompli que dans la pleine et libre possession de soi-même. C'est pourquoi Vinet fut toujours le grand champion de la liberté.

Or, peut-on dire du Vinet individualiste, qu'il soit véritablement actuel ? N'est-il pas plus juste de dire que nous sommes emportés par des courants diamétralement opposés ? Le sens social n'a-t-il pas fait dans ce dernier demi-siècle des progrès considérables ? Faut-il rappeler ici le développement immense du socialisme, même sous sa forme la moins individualiste, le collectivisme ? Faut-il rappeler le beau mouvement du socialisme chrétien ou du christianisme social, par lequel l'Eglise, entraînée dans le mouvement du jour, s'efforce de ne point laisser à d'autres le monopole d'une attitude profondément chrétienne dans son principe ? On ne saurait le nier, l'individualisme « asolidariste » de Vinet, (l'adjectif est de Paul Chapuis), nous paraît représenter une époque disparue. Vinet envisage l'individu et la société comme deux termes opposés entre lesquels il faut choisir, et il résoud l'antithèse par la prédominance exclusive de l'élément individuel. Aujourd'hui tout un parti s'efforce de renverser les termes de la même antithèse, sacrifiant la liberté personnelle à l'intérêt de l'ensemble. Mais à l'heure présente, la plupart des penseurs dépréoccupés des passions sociales

¹ Cours manuscrit sur Vinet.

et politiques, cherchent plutôt à faire la synthèse du fait individuel et du phénomène social.

Tandis que Vinet appauvrit une des notions pour enrichir l'autre de ses dépouilles, nous pensons aujourd'hui que l'enrichissement de l'une comporte l'enrichissement de l'autre. Notre idéal est à égale distance de l'individualisme et du collectivisme; il est dans le beau principe de la solidarité, qui comporte à la fois des personnalités librement épanouies, et une société organisée, avec ses droits et ses obligations. Il y a des devoirs sociaux comme il y a des devoirs individuels, et nous ne voyons nullement qu'ils soient en opposition les uns avec les autres. L'idéal solidariste actuel nous paraît plus rapproché de l'Évangile, que l'individualisme pur proclamé par Vinet au nom même du devoir chrétien.

Je ne m'arrête pas davantage au principe, et je passe à l'examen de sa réalisation pratique la plus connue, et par laquelle surtout Vinet est actuel dans les préoccupations de l'heure présente, vous avez nommé la *séparation de l'Église et de l'État*. Ici plus que jamais, je tiens à le dire encore, il s'agit non pas de juger le principe, mais d'en mesurer l'actualité.

Je ne pousserai pas l'amour du paradoxe jusqu'à dire que l'idée de la séparation ne soit pas actuelle. Mais j'ai la conviction que la façon dont Vinet pose et résoud le problème manque d'actualité dans une mesure plus grande qu'on ne le suppose en général. Je vais essayer de le montrer à l'aide de quelques citations, prises dans la masse des documents que j'aurais voulu pouvoir (le temps seul m'en empêche) apporter ici à l'appui de cette affirmation.

Je note tout d'abord, qu'il y a dans les origines historiques du système de Vinet une forte présomption en faveur de sa non-actualité. Son éclosion est intimement liée aux circonstances très spéciales, qui donnent à la première moitié du dix-neuvième siècle une physionomie qui a complètement disparu.

L'idée de la séparation ne date point, dans la pensée de

Vinet, d'une conversation qu'il aurait eue en 1816 avec Forel. Cette explication, qui est surtout celle de Forel, repose sur une illusion. D'autre part, nous devons écarter une autre illusion encore, celle de Vinet lui-même, qui s'exprime ainsi dans l'une des dernières pages de son *Essai sur la manifestation des convictions religieuses* : « Je veux que mon principe soit cru pour lui-même, et indépendamment de ce qu'on appelle les faits.... Et si je pouvais croire qu'il soit donné à quelqu'un de connaître parfaitement la généalogie de ses propres idées, je dirais que celle-ci est née en moi de la simple considération de la nature humaine et de l'étude de l'Évangile. » (*Essai*, p. 482.)

Souffrez que je le répète, Forel et Vinet se font illusion l'un et l'autre. Il nous reste en effet de l'éclosion de cette idée un témoin irrécusable, un document de première importance, une lettre de Vinet lui-même à son ami Leresche, qui nous montre la théorie de Vinet, comme une nouvelle Athéné, jaillissant de son cerveau, armée de pied en cap, par un phénomène d'illumination subite et immédiate, provoqué par le spectacle des déplorables événements qui se déroulaient alors dans notre pays. Cette lettre, en effet, contient déjà tout l'*Essai sur la Manifestation*, avec ses qualités et ses défauts, en particulier sa fameuse confusion entre l'Église et le Royaume de Dieu. Elle fut écrite en 1824, au moment où le gouvernement conservateur préparait la triste loi du 20 mai, c'est-à-dire à l'heure où la persécution religieuse dirigée par l'État contre les dissidents qualifiés de sectaires, atteignait son point culminant. L'excès du mal va faire surgir dans l'esprit de Vinet le plus radical de tous les remèdes. Voici cette lettre :

« Je te dirai, à tout hasard, et sauf meilleur avis, que les mesures du gouvernement m'alarment plus qu'elles ne me rassurent. Le gouvernement agit... dans la sphère de ses droits positifs. Et cependant, les mesures qu'il vient de prendre ne me paraissent point propres à éteindre ou à diminuer l'esprit de secte et les divisions qui travaillent notre Église... Il me semble que nous voilà placés dans un cercle

vicieux, et rien n'est capable de nous en faire sortir tant que nous nous tiendrons au principe spécieux, je l'avoue, mais faux d'une religion de l'Etat. »

« Les relations qu'on a établies entre l'Etat et la religion, entre la société politique et le royaume des cieux, me paraissent, je l'avoue, adultères et funestes. Où en est le fondement dans la nature des choses? Rien d'aussi spirituel, rien d'aussi individuel que la religion; elle ne peut point s'appliquer aux masses sans froisser violemment une foule d'individus. Où en est l'utilité pour l'Eglise? Je n'en vois résulter que du mal pour elle. Le gouvernement, dit-on, protège; sa protection est un joug, et ce joug ne tardera pas à se faire sentir; l'Etat gêne la conscience en protégeant comme en opprimant. — Où en est l'avantage pour le corps social? Là où une religion est reconnue, il y a des sectes; là où l'Etat ne reconnaît aucune religion pour dominante, il n'y a que des opinions et point de déchirements. — Où en est l'heureuse influence sur l'esprit religieux? La liberté est l'âme de toute ferveur religieuse, en même temps que le gage de la tolérance. Dans un Etat où le gouvernement ne fait dominer aucune religion, n'en protège aucune et les tolère toutes, il y a sans doute des hommes irréligieux et des esprits forts, et ils ne se déguisent pas; mais il y a peu d'hypocrites et de tièdes. Quiconque a soif de vérité et de justice se joint à une communauté travaillée du même besoin... Les ministres, de leur côté,... n'exercent pas un métier, ils obéissent à une vocation. On réclame pour l'Evangile la protection des grands de la terre; Christ ne l'a pas voulu; la vérité doit avoir une marche indépendante et des triomphes purs. Elle n'est jamais si forte que quand on l'abandonne à ses propres forces. »

J'ai cité tout ce passage, pour rappeler sous une forme condensée le système de Vinet, car il est là dans ses lignes essentielles. Mais voici, dans la même lettre, le trait caractéristique, qui ne confirme guère ce que j'ai appelé la double illusion de Forel et de Vinet :

« Jamais ces idées ne s'étaient présentées à mon esprit...

Les événements dont notre pays est le témoin m'ont conduit à ces réflexions qui m'ont frappé tout d'un coup comme un trait de lumière, et dont j'ai été entraîné par la forte préoccupation où je suis à te tracer une rapide et imparfaite esquisse. Je sou mets à ton excellent jugement ces idées encore toutes chaudes. Dis-moi quels sont tes sentiments, tes vœux, tes espérances ¹. »

C'est bien là, ce que Frédéric Chavannes appelle « le rare et frappant phénomène de cette illumination soudaine et complète ². » C'est bien là la vraie origine de l'individualisme ecclésiastique de Vinet. Sa théorie a jailli sous la pression des circonstances du temps.

Et j'ajoute que nous ne saurions être surpris de voir une telle solution s'imposer à lui avec l'impérieux caractère d'un devoir. Ce qui nous paraît étrange, c'est que dans une période où l'oppression religieuse était érigée en système, Vinet presque seul ait réclamé la séparation. Ce qu'il y a de surprenant, c'est de constater que même les démissionnaires de 1845 n'ont été amenés que par la force des faits, acceptés à regret dans leurs conséquences théoriques, à admettre enfin le principe séparatiste ³. Il fallait que le sens national fût bien tenace, pour avoir survécu à un pareil déploiement d'intolérance. Faut-il rappeler ici quelques faits? On oublie si vite le chemin qu'on vient de parcourir! On voit si peu combien les événements expliquent et légitiment l'apparition du système de Vinet, auquel ils donnaient alors une raison d'être qui depuis longtemps a disparu!

Voici tout d'abord, en 1824, sous le gouvernement conservateur, la fameuse loi du 20 mai, qu'aucun régime n'a jamais dépassée. Les assemblées du culte dissident y étaient rigoureusement interdites; elles devaient être immédiatement dissoutes; ceux qui les présideraient seraient punis d'amende,

¹ *Lettres*, I, p. 46 sq.

² *Alexandre Vinet, apologiste et moraliste chrétien*, p. 204.

³ *Lettres*, II, p. 296, 297, 311, 329, 361, 364. — De Pressensé, *A. Vinet d'après ses lettres à Lutteroth*, p. 155-157, 160, 163, 169, 173, 181. — *Lettres à S. Vuilleumier*, p. 39, 40, 46.

de confinement dans leur commune, puis d'exil et enfin d'emprisonnement. L'idée de la tolérance était encore si étrangère à l'esprit du temps, que seuls 26 pasteurs et ministres protestèrent contre ces odieuses mesures, et que l'apparition du Mémoire de Vinet en faveur de la liberté des cultes n'éveilla que fort peu d'écho.

L'avènement du parti libéral sembla modifier cet état de choses. La loi de 1824 fut abrogée; mais la constituante refusa de proclamer le principe de la liberté des cultes. Cette liberté toutefois s'établissait graduellement en fait; elle eût fini, j'en suis convaincu, par triompher en droit, si la révolution radicale de 45 n'avait indirectement provoqué la démission fameuse des pasteurs qui lui est si intimement liée. Cette démission causa dans tout le pays une irritation si profonde, qu'elle a retardé pour longtemps l'avènement normal de la liberté religieuse, et fait renaître une période de violente intolérance. Le peuple sentit se réveiller sa vieille hostilité contre l'esprit de dissidence; et le gouvernement populaire de 1845 se fit l'organe de ce sentiment profondément regrettable. Plusieurs réunions dissidentes ayant été assaillies et l'ordre public troublé, le Conseil d'Etat prononça l'interdiction de toute assemblée religieuse en dehors de l'Eglise nationale, partout où des désordres lui furent signalés; il repoussa une pétition de pasteurs nationaux demandant la liberté religieuse, et reçut du Grand Conseil des pouvoirs illimités dans les questions de cet ordre. L'interdiction de tout autre culte que celui de l'Eglise nationale fut renouvelée le 24 novembre 1847, puis promulguée encore le 7 juin 1849, dans des termes qui rappellent fort la loi si intolérante de 1824; ces mesures oppressives, d'ailleurs mal observées, ne furent officiellement abolies que le 19 mai 1859. Vinet était mort le 4 mai 1847. Le 3 décembre 1846, il avait été destitué de son poste de professeur de littérature française à l'Académie, pour avoir pris part à d'autres cultes que ceux de l'Eglise nationale¹! On comprend sans peine que dans ces circonstances, rien n'ait pu lui faire entre-

¹ De Pressensé, *op. cit.*, p. 189, 190.

voir un état de choses meilleur; les événements l'ont de plus en plus confirmé dans la conviction inébranlable que ces abus étaient inséparables du système national, et que le seul remède était la séparation complète des deux sociétés¹.

Or, à l'heure où nous sommes, les faits qui ont provoqué et légitimé le système de Vinet, n'existent plus. La liberté religieuse qu'il revendique avec tant de force, est un principe acquis et passé dans les mœurs; l'Etat protège également les cultes de toutes les Eglises, et sa protection n'équivaut nullement à une persécution; chacun est libre de manifester ses convictions, et les pouvoirs publics répriment toute atteinte portée à cette liberté.

Dès lors, tous les postulats essentiels au nom desquels Vinet demandait la séparation, sont devenus des réalités, aussi bien dans les Eglises nationales que dans les Eglises indépendantes, ou en dehors des Eglises. Voilà pourquoi la question se présente aujourd'hui sous un angle tout à fait différent. Si la séparation est réclamée encore et avec plus de force que jamais, c'est pour de tout autres raisons, et en vertu de tout autres principes.

Vinet demandait la séparation par piété.

Le radicalisme français l'a faite par impiété. Il a voulu d'un geste magnifique éteindre dans le ciel des lumières qu'on ne rallumerait plus.

Chez nous, comme à Neuchâtel, ce n'est pas la question de principe qui domine le débat; c'est la question d'argent, à laquelle Vinet ne consacre guère qu'une note dans son volumineux *Essai sur la manifestation*. La remarquable bro-

¹ De Pressensé, p. 8, s'exprime ainsi: « Il est bien de son époque; il en a traversé les orages. » Plus loin, p. 84: « Ces explications étaient nécessaires pour nous faire comprendre d'une part l'état des choses dans le pays de Vinet, et de l'autre l'évolution même de sa pensée sur les questions ecclésiastiques *sous l'influence des crises politiques et religieuses dont il a été le témoin et auxquelles il a pris part.* » En 1839, au lendemain de sa démission, Vinet écrit à Lutteroth (de Pressensé, p. 95): « Les circonstances de notre Eglise ont fortifié ma conviction, éclairé mes idées, ranimé mon zèle, quant à la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

chure de M. Georges Godet, prend pour base d'argumentation la question financière. « On n'a pas répondu, dit-il, et on ne répondra pas à l'argument tiré de l'injustice qu'il y a à faire entretenir par les libres-penseurs un culte dont ils ne veulent pas.... » Quant aux membres des Eglises indépendantes, M. Godet note avec soin que ce n'est pas d'eux qu'est partie l'initiative séparatiste (je me demande ce qu'en eût pensé Vinet), mais il ajoute que l'état actuel des choses n'en constitue pas moins à leurs yeux une injustice¹.... » C'est aussi d'injustice que parle M. Pierre Bovet; il trouve anormal « qu'un citoyen libre-penseur et athée militant, soit de par la loi obligé de verser de son argent pour faire vivre des hommes qui, dans des édifices communaux, annoncent publiquement à la foule des doctrines qu'il estime néfastes². » C'est également au même point de vue que se place la brochure fort intéressante de M. Paul Perret: « C'est d'une question d'argent, dit-il, que le mouvement est issu. » Et si le budget des cultes a été désigné comme victime, c'est à la suite des progrès considérables et de l'influence croissante du socialisme et de la libre-pensée. (Ici encore qu'en penserait Vinet, qui confondait socialisme et nationalisme, et qui voyait dans tout socialiste un adversaire irréductible de la séparation?) « Il s'agit de simple justice, s'écrie à plusieurs reprises, M. le pasteur Perret³; seul le budget des cultes est menacé; la justice et rien que la justice est en cause; c'est le souffle de la justice qui passe sur le pays. Une parole de justice est aujourd'hui sur les lèvres des socialistes, des libres-penseurs, et des athées.... » Je ne dis pas qu'aux yeux des séparatistes actuels la question de principe n'existe plus; j'affirme seulement que ce n'est plus en combattant sur ce terrain que la séparation est revendiquée aujourd'hui. Ce qui me permet de conclure que, dans la façon dont il pose cette question si actuelle, Vinet manque d'actualité.

Je dirai plus; c'est avant tout dans la méthode qu'il em-

¹ *L'Eglise et la confession de foi*, p. 5-8.

² *La séparation et l'Eglise nationale*, p. 17.

³ *La séparation et l'Eglise indépendante*, p. 3-11, 13, 16, etc.

plioie pour la résoudre, que la non-actualité de Vinet me semble le plus apparente.

Amené à la séparation par le spectacle des persécutions dirigées contre la dissidence, il s'est emparé de l'idée, il l'a érigée en principe, d'un seul coup d'aile il l'a élevée au niveau de l'absolu, il l'a détachée des faits, il l'a déracinée du sol naturel où elle avait germé, il l'a isolée de sa base, il a cru la rendre plus forte en l'envisageant en soi, en ne la défendant qu'en théorie, indépendamment de toute contingence¹. Et voici, sa théorie, agencée avec une logique admirable, se révèle d'une fragilité extrême ; elle ne s'appuie que sur elle-même ; elle plane dans la sphère éthérée des principes ; elle élance sa pointe jusque vers le ciel, portée sur les ailes de la plus impeccable des déductions, ailes d'Icare, hélas ! qui vont la précipiter dans l'abîme... car elle ne touche le ciel qu'en perdant contact avec les terrestres réalités ; sa base elle-même est montée à la hauteur des nuages ; que le vent de la science passe et emporte la nue, et le voile désormais déchiré laissera voir une construction d'une fort belle architecture, mais suspendue dans le vide. La méthode de Vinet, à l'heure actuelle, est abandonnée. Aujourd'hui ce n'est plus l'idée, c'est le fait qui règne en maître. La fière déduction est descendue de son trône ; l'induction y est modestement montée ; et rien ne nous fait prévoir encore la révolution qui l'en chassera. Si Vinet eût pratiqué dans ce domaine, comme il l'a fait ailleurs, la méthode expérimentale, il eût beaucoup moins souffert de cet isolement dont il dit quelque part que c'est payer bien cher son individualité, il eût été mieux compris, à la fois de son temps, et de notre temps.

Et je me permettrai d'ajouter qu'il eût été plus équitable, dans certains jugements dont l'exagération paraîtrait un fruit de la passion la plus aveugle, s'ils étaient formulés par d'autres que par le grand et charitable sincère que fut Alexandre Vinet. Il n'eût point fait de la séparation un dog-

¹ « Je veux que mon principe soit cru pour lui-même et indépendamment de ce qu'on appelle les faits. » *Essai manif.*, p. 482.

me, une question de foi, de fidélité chrétienne. Mais surtout, il n'eût point affirmé que l'union de l'Eglise et de l'Etat est une fiction, un mensonge, une hérésie, une carie, une trahison, un outrage, un adultère, un sacrilège, un retour au paganisme, l'avortement de la Réforme, un trait de génie du diable, enfin, un crime¹. Je n'invente rien ; je cite. Il n'eût point dénié toute piété au peuple de nos campagnes², coupable de n'avoir pas suivi les démissionnaires de 1845. De telles appréciations se rencontrent souvent sous la plume de purs théoriciens ; il n'est pas aujourd'hui un seul séparatiste qui reprendrait à son actif ce triste chapelet d'épithètes. Des exagérations si notoires sont la condamnation d'une méthode depuis longtemps abandonnée par notre génération.

Et si la logique la plus impeccable a conduit de force ce grand chrétien à des jugements qui nous semblent aussi injustes que peu charitables, c'est que le point de départ de son raisonnement devait être déjà quelque peu en dehors de la réalité, et je serais fort disposé à croire que nous tenons ici le vrai coupable. Il y aurait beaucoup à dire à cet égard ; mais encore une fois, je ne jugerai point les notions fondamentales qui ont servi de base au système ecclésiastique de Vinet. Je m'efforcerai seulement d'en dégager le degré d'actualité.

Vinet a pris son point de départ dans deux définitions théoriques : celle de l'Eglise et celle de l'Etat. Recherchons si ces définitions sont celles que l'on admet généralement aujourd'hui.

Je commence par l'*Etat*. La notion de l'Etat, chez Vinet, est celle du libéralisme. C'est : « l'Etat gendarme ». L'Etat, aux yeux de Vinet, est le protecteur officiel de la liberté ; il repose sur la contrainte ; il n'est pas une personne ; il n'est pas un individu ; il n'est pas l'homme ; il ne saurait représenter que l'homme sans la conscience, l'homme dans ce qu'il a d'inférieur, en un mot la chair. Ici, l'un des plus

¹ *Essai manif.*, 202, 227, 228, 232, 276, 286, 306, 307, 318, 330, 342, 363.

² *Lettres*, II, p. 361. Lettres à S. Vuilleumier, p. 46.

grands admirateurs de Vinet, Edmond de Pressensé, a protesté au nom de l'équité.

« Vinet, dit-il, n'a dépassé la juste mesure que sur un point, c'est dans sa conception de l'Etat; c'est à tort qu'il le définit comme le représentant de l'homme naturel. En réalité, il représente le droit, protecteur armé de la liberté¹. »

Cette notion de l'Etat est-elle actuelle? La question mérite d'être examinée d'une part en droit, d'autre part en fait.

En droit.... Mesdames et Messieurs, ce mot me laisse et peut-être vous laisse un peu perplexes. Je ne suis pas juriste. Mais avec l'obligeant concours de deux des professeurs de notre faculté de droit, que je remercie encore, j'ai essayé de m'orienter un peu dans un monde qui m'était totalement étranger. Et voici ce que j'ai recueilli². Le grand juriste allemand, Bluntschli, originaire de Zurich, une autorité de premier ordre, déclare dans sa *Théorie générale de l'Etat* : « L'Etat n'est pas une machine morte, mais un être vivant et par suite organique. L'Etat est un ensemble d'hommes composant une personne organique et morale sur un territoire donné. » Le Dr Lorenz Stein affirme que l'Etat, c'est « la communauté élevée à la personnalité autodéterminée, c'est-à-dire à l'individualité externe et interne. » L'Etat est donc, au dire de ce juriste, une personnalité. Otto Gierke, une autre autorité, ajoute ceci : « L'Etat nous apparaît comme un organisme qui est une unité vivante, un tout nouveau, différent de la somme des parties qui le composent. Au demeurant, l'Etat est une unité aussi réelle et aussi naturelle que l'individu. » Et l'Allemagne n'est pas seule à soutenir ce point de vue. M. René Worms, un publiciste français, s'exprime de la manière suivante : « Un contrat se trouve en principe rompu

¹ De Pressensé, p. 94.

² Les citations qui suivent sont tirées d'un fort intéressant ouvrage de M. X.-S. Combothécra, avocat à Genève : *La conception juridique de l'Etat*. Paris, 1899. Voir p. 36 sq. Comp. Bluntschli, *Théorie générale de l'Etat*, p. 91, 17. Dr Lorenz Stein, *Die Verwaltungslehre*, 1^{er} vol., III, p. 5, 9, 21. René Worms, *Revue de droit public*, 1896, p. 66, 67. Ferri, *La sociologie criminelle*, p. 337. Robert von Mohl, *Geschichte und Literatur der Staatswissenschaften*, etc.

par la mort d'un seul des co-contractants; puisque l'Etat survit au contraire à la disparition d'un ou même d'un grand nombre de ses membres, c'est qu'il n'est ni une machine, ni le résultat d'un contrat. Qu'est-il donc? Un organisme. » Telle est également la pensée fondamentale du bel ouvrage de M. Izoulet, *La Cité moderne*, qui soutient que l'Etat est un organisme distinct, séparé des individus. Et M. Combethecra, qui refuse d'assimiler l'Etat à un organisme, en fait pourtant une personne, non seulement une personne juridique, mais une personne humaine et morale. Le simple énoncé de ces conceptions, fortement influencées par le courant social si puissant à l'heure présente, me permet de conclure que la notion de l'Etat défendue par Vinet manque aujourd'hui d'actualité. M. le professeur Ernest Roguin m'écrivait tout dernièrement à ce sujet : « De nos jours a eu lieu un progrès immense des idées réclamant une intervention croissante de l'Etat. L'individualisme, le libéralisme sont battus et en discrédit. Il n'y a encore aucune réaction visible à l'horizon ¹. »

Mais quittons le terrain du droit, sur lequel je me sens très vaguement à mon aise, et passons au domaine des faits. Il est facile de constater que la notion de l'Etat qui préside à tout le mouvement de la politique contemporaine n'est pas celle de l'Etat-gendarme, simple protecteur de la liberté. L'idéal du libéralisme n'est guère en ces matières celui de notre génération. Vinet n'eût pas vu sans tristesse le domaine des institutions obligatoires s'élargir chaque année davan-

¹ Lettre datée du 29 décembre 1906. Le dernier document paru à cet égard est un travail de M. Delwaide, procureur général à la Cour d'appel de Liège, et dont la Cour a ordonné l'impression sous ce titre : *La personnalité de l'Etat*. Bruxelles, fin 1906. L'auteur conclut ainsi : « L'Etat gendarme est un mythe. Ceux qui ont cherché à le préconiser se sont placés à côté et en dehors des faits les plus évidents et les plus constants. L'Etat qui se bornerait à assurer l'ordre et la justice serait un étranger dans son propre pays. L'Etat est, au contraire, un organisme vivant qui ne peut se borner au laisser-faire et voir-faire. Il doit agir et contribuer de tout son pouvoir à la vie et au développement matériel et moral de la nation qu'il personnifie, tout en ménageant et secondant l'action de toutes les initiatives individuelles, » p. 42, 43.

tage. A mesure que la vie sociale s'est développée, les attributions de l'Etat n'ont cessé de grandir. C'est l'Etat que l'on a chargé du soin de pourvoir à l'instruction publique, et même au développement de l'activité scientifique et artistique; c'est à l'Etat que l'on a remis non seulement la surveillance, mais la création et l'exploitation des grandes entreprises de transport; c'est à l'Etat ou aux communes que l'on attribue l'obligation de secourir les déshérités de tout genre; on l'appelle à soutenir de ses deniers toutes les œuvres qui servent à satisfaire un besoin plus ou moins général; éducateur et philanthrope, l'Etat est aujourd'hui commerçant et industriel; et le gendarme de Vinet est devenu le père nourricier de l'étatisme contemporain. Je ne discute pas la valeur de cette tendance; je crois que nous glissons à cet égard sur une pente dangereuse; je crains cette socialisation à outrance, ce vaste anonymat qui supprime la responsabilité personnelle, cette exploitation collective, routinière et onéreuse, qui décourage et détruit l'initiative privée. Mais, encore une fois, je ne suis pas ici pour juger. Je me borne à constater que l'Etat ne limite nullement aujourd'hui son rôle à celui d'un gendarme, et qu'au point de vue des réalités pratiques comme au point de vue des théories régnantes, Vinet par sa définition de l'Etat n'est point actuel.

Et rien n'est plus curieux que de comparer à la route suivie par l'évolution moderne celle que prévoyait Vinet au nom même de sa notion de l'Etat. Nous marchons à une absorption grandissante de la vie individuelle par l'activité collective; et Vinet, par une illusion d'optique des plus étranges, voyait le progrès s'accomplir précisément en sens inverse. Dans son *Essai sur la manifestation*¹, parlant « de l'esprit qui de plus en plus domine le monde », Vinet disait : « Tout tend à resserrer la sphère d'action du pouvoir, et à réduire le nombre de ses attributions exclusives. Le gouvernement est censé n'avoir à sa charge que ce que les particuliers ne peuvent pas faire. Il est dans l'esprit moderne des

¹ *Essai manif.*, p. 264, 265.

sociétés d'être gouvernées, je ne dis pas le plus faiblement possible, mais le moins possible.... » Et Vinet s'écrie : « A voir comme sa carrière devient de plus en plus étroite, ne dirait-on pas que l'Etat doit finir par n'être que le gérant responsable ou le surveillant officiel d'une grande exploitation. » Serait-il exagéré de dire que pour donner une définition exacte de notre époque, il suffirait de prendre le contrepied de chacune de ces affirmations? Et si Vinet reparaisait à l'heure actuelle, ne joindrait-il pas sa voix à celle des mécontents pour s'écrier avec amertume que l'Etat ne surveille pas une exploitation, mais qu'il exploite!...

Disons enfin que c'est en vertu de la même conception générale que Vinet voit dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat le simple prélude d'une série de séparations successives, rendant progressivement à l'initiative individuelle toutes les attributions du corps social qui dépassent la simple garantie de la liberté. Après l'Eglise, déclare Vinet, c'est l'Ecole qui se séparera de l'Etat. « La première séparation, écrit-il dans *l'Essai sur la manifestation*, est le prélude d'une seconde. Si l'école ne peut se passer de la religion, ni la religion de l'école, et si l'institution politique actuelle les sépare, il est nécessaire ou que la religion rentre au giron de l'Etat, ce que personne ne croit possible, ou que l'école se détache de l'Etat pour aller où est l'Eglise. Il n'était pas naturel que l'école fût la première à se séparer de l'Etat; mais on se demande si, la séparation de l'Eglise étant consommée, celle de l'Ecole ne doit pas suivre, si l'Ecole, appelée à choisir entre l'Eglise et l'Etat, ne choisira pas l'Eglise, ou si, tout au moins sans s'inféoder à l'Eglise, elle ne cessera pas pour jamais d'être inféodée à l'Etat. Nous réservons tout entière à l'avenir la réponse à cette question ¹. » — Je ne sais s'il existe aujourd'hui des séparatistes en matière scolaire ²; mais je suis bien certain de ne pas trop m'avancer en refusant à Vinet dans un pareil domaine même une ombre d'actualité.

¹ *Essai manif.*, p. 465.

² M. Joseph Autier a eu l'obligeance de me communiquer à ce propos le passage suivant d'une lettre que lui écrivait en 1904 *Gaston Frommel* (il s'agit de l'ensei-

Nous passons maintenant à la notion d'*Eglise*. Ici, la question d'actualité sera plus difficile à résoudre. En effet, la définition de l'Eglise chez Vinet est beaucoup moins claire que sa définition de l'Etat. Dans l'*Essai sur la manifestation*, Vinet oscille constamment entre deux conceptions assez différentes. D'après certains passages, l'Eglise est une société fondée sur l'unité de doctrines, avec une confession de foi obligatoire ; l'incompétence de l'Etat en matière de doctrines postule dès lors la nécessité de la séparation. C'est dans ce sens que Vinet dira : unir l'Eglise à l'Etat, c'est « privilégier une croyance, ranger les citoyens en catégories d'après leurs opinions spéculatives¹ ». Curieuse affirmation de la part d'un penseur, qui, dans ses œuvres religieuses, n'a cessé de protester avec énergie contre l'identification de la religion avec un système de croyances. « Pour nous, écrit Vinet, la vérité c'est telle ou telle croyance, dans laquelle notre esprit s'est ou croit s'être irrévocablement arrêté. » En s'unissant à l'Eglise, l'Etat « prétend au gouvernement des idées² ». Je ne dirai pas seulement qu'une telle manière de voir est repoussée par tous les partis protestants à l'heure présente ; je dirai surtout que c'est là chez Vinet la notion la plus étrangère à Vinet qu'il soit possible de concevoir !

Mais la définition la plus fréquente sous la plume de Vinet est celle qui envisage l'Eglise comme la société des croyants. Au dire de la critique contemporaine, c'est là le vice fondamental de tout le système. Vinet a identifié l'Eglise et le Royaume de Dieu. Il a préparé de la sorte une confusion tout

gnement religieux à l'école) : « Pour ma part, je considère la situation comme inextricable parce que fautive en principe. Le vrai idéal serait des écoles libres relevant des Eglises comme à l'origine. L'Etat a tout faussé en mettant la main sur l'école. Il est devenu pédagogue, ce qui n'est pas de sa compétence. Il ne devrait être qu'examineur. Seulement cette solution ne serait possible que dans les centres urbains ; elle ne l'est pas à la campagne. Que faire ? La société est loin de son idéal ! »

¹ *Essai manif.*, p. 381. Cf. p. 198. A comparer avec le *Mémoire en faveur de la liberté des cultes. Essai manif.*, p. 218, 220. « L'Eglise est une école d'enseignement mutuel, etc. »

² *Essai manif.*, p. 230, 231, 265.

aussi pernicieuse que celle que l'on fait parfois entre le citoyen et le chrétien, je veux dire la confusion entre le membre d'une Eglise séparée et le chrétien. La distinction si sage établie par les réformateurs entre l'Eglise visible et l'Eglise invisible s'efface ici totalement. Vinet déclare que l'Eglise « est cette société invisible qui appartient uniquement au monde des esprits¹ ». Ainsi envisagée, il est bien évident que l'Eglise ne saurait avoir aucun contact avec la société civile. L'Eglise, c'est déjà le ciel ; l'Etat, c'est encore le monde ; l'Eglise, c'est la vie spirituelle, l'Etat c'est la vie matérielle ; c'est l'Esprit en face de la Chair ; c'est l'incarnation des deux adversaires qui, depuis tant de siècles, se disputent les âmes ; il ne saurait y avoir entre eux aucune relation quelconque sans sacrilège et lâche abdication.

Je ne chercherai pas si la définition de Vinet correspond à la réalité ; je me borne à la comparer aux définitions contemporaines les plus autorisées, dans le monde protestant français. Trois écrivains connus, que nous pouvons considérer comme les porte-parole des trois tendances qui se partagent aujourd'hui les fils de la Réforme, ont traité la question qui nous occupe ici.

A droite, c'est l'orthodoxie ; c'est Montauban, la citadelle sainte, d'où s'élève la voix, toujours fort écoutée, de M. le professeur Westphal. Dans son intéressant petit volume intitulé : *Qu'est-ce qu'une Eglise ?* le représentant de la droite s'exprime de la manière suivante : « L'Eglise est la société des croyants, dont l'origine remonte à Jésus-Christ et à la Pentecôte. Constituée par l'ensemble du peuple chrétien partout répandu sur la terre, elle représente au milieu des hommes la famille de Dieu. Une Eglise est à l'Eglise ce que la partie est au tout ; elle est une branche de la famille de Dieu². » L'Eglise est donc une société de croyants. Or, il n'y a pas de croyants sans croyances ; il existe un ensemble de vérités par lesquelles on est chrétien, hors desquelles on ne l'est pas. Et il n'y a pas de croyance sans profession de foi.

¹ *Liberté des cultes*, p. 192.

² *Qu'est-ce qu'une Eglise*, p. 1, 67, 70.

Vinet l'avait déjà dit, et M. Doumergue l'a répété au Synode d'Anduze : « Une Eglise qui ne confesse pas sa foi n'en a point. » M. Westphal rapproche et identifie ici les deux notions d'Eglise que je crois séparées et disparates chez Vinet. La conclusion qu'on en tire au point de vue ecclésiastique découle logiquement de cette double notion de l'Eglise et de la foi ; de même que les synodes orthodoxes à partir de 1872, M. Westphal appelle de ses vœux (c'était en 1896) la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Vinet est donc actuel, par sa notion d'Eglise, dans la fraction orthodoxe du protestantisme français. Est-ce à dire qu'il soit actuel ? J'avoue qu'à mon sens, la première de ces deux affirmations n'emporte pas nécessairement la seconde. Le protestantisme contemporain est entraîné dans son ensemble par tout un courant de pensée issu en Allemagne de Frédéric Schleiermacher, et dans les pays de langue française, d'Alexandre Vinet lui-même. Pour un nombre croissant de publicistes religieux, la foi est une vie, et non une doctrine à formuler ; l'Eglise est l'organe social de cette vie ; elle cherche à réunir toutes les forces protestantes non plus sur le terrain de la pensée dogmatique, mais sur celui de l'activité pratique, de l'action bonne. Mais, comme tout mouvement quelconque, celui-ci a ses retardataires, qui ne suivent le courant qu'à leur corps défendant ; malgré le Vinet moraliste et penseur chrétien, ils se rattachent avec la dernière énergie au Vinet théoricien de l'Eglise. Ils se cramponnent à un îlot immobile au milieu du torrent qui ne s'arrête jamais ; rivé au sol qui demeure, l'îlot n'est point le courant du jour. Et le Vinet dont nous parlons ici est actuel dans la fraction du protestantisme qui manque le plus d'actualité.

D'Alexandre Westphal à Jean Réville le saut vous paraîtra périlleux. En effet, M. Réville représente assez exactement la forme la plus actuelle du protestantisme libéral ; ce n'est point le rationalisme de jadis ; ce n'est plus le libéralisme négatif d'hier ; c'est le libéralisme d'aujourd'hui, plus fortement imprégné de sève religieuse, et sur lequel l'influence de Sabatier se fait sentir tous les jours davantage. Dans ses confé-

rences données à Genève et publiées en 1903, sur *Le protestantisme libéral*, M. Réville substitue à la notion dogmatique de l'Eglise une notion toute morale. « Une Eglise chrétienne, dit-il, est une communauté religieuse de nature exclusivement religieuse et morale, et la seule condition pour en faire partie est de reconnaître l'excellence des principes de l'Evangile tels que Jésus les a enseignés, et d'être disposé à en poursuivre la réalisation dans la mesure de ses forces en soi-même et autour de soi. » « L'un des caractères distinctifs de la conception protestante de l'Eglise, dit-il, c'est qu'elle supprime les redoutables conflits entre l'Eglise et l'Etat... Avec elle, il n'y a plus la terrible antithèse du domaine de Dieu et du domaine de la société civile pécheresse ; l'Eglise, institution destinée à réaliser et à propager des principes de vie morale, n'a plus rien d'antithétique au rôle de l'Etat. Elle peut être unie à l'Etat ou séparée de lui, la question est sans grande importance. Dans nos pays d'Europe, il semble que la majorité des protestants libéraux demeurent attachés à l'union des Eglises et de l'Etat pour des raisons d'opportunité, et au type des Eglises nationales conformément aux traditions laïques du protestantisme¹. »

Nous voilà déjà bien loin du « dogme » de Vinet.

Mais, à mon sens, nous n'avons point touché encore à la forme la plus moderne du protestantisme. Il est un troisième courant, issu d'Alexandre Vinet et incarné en Sabatier, qui longtemps a coulé dans les cadres anciens de l'orthodoxie et du libéralisme, et qui tend maintenant à unir la droite de la gauche et la gauche de la droite en une Eglise du Centre, à laquelle déjà, quelques mois après l'assemblée de Jarnac, se rattachent une centaine de paroisses. Ce courant pratique et vivant d'où est jailli l'admirable et généreux mouvement du christianisme social, me paraît constituer la vraie actualité protestante française ; c'est là non le passé, mais le présent et l'avenir.

Or, sur le sujet qui nous occupe, l'un des champions les

¹ *Le protestantisme libéral*, p. 111 à 144. spécialement, p. 133 à 135.

plus en vue de « l'action bonne » a parlé. C'est le regretté Tomy Fallot, dans son petit volume intitulé : *Qu'est-ce qu'une Eglise ?*

Qu'est-ce qu'une Eglise ? Prenant son point de départ dans l'Eglise locale, et lui appliquant la définition de Paul, Fallot déclare qu'une Eglise est un corps, le corps de Christ, où règne et se réalise la solidarité. Par une extension toute naturelle, cette même solidarité tend à unir les Eglises locales. Mais cette solidarité va plus loin encore. Je cite : « La volonté rédemptrice... met à profit les organismes naturels qui servent de cadre à l'existence et à l'activité de l'homme. La famille constitue le premier de ces organismes, le rapprochement d'un certain nombre de familles crée la cité, et le groupement des cités forme l'Etat. La famille, la cité, l'Etat, sont appelés dans la pensée de Dieu à devenir des Ecoles de solidarité. Il n'y a donc en principe aucune opposition entre la famille, la cité, l'Etat d'un côté, et l'Eglise de l'autre. Ils ont de part et d'autre pour mission de hâter la reconstitution de la famille humaine par le triomphe de la solidarité. L'antagonisme de la société civile et de la société religieuse n'a donc rien de fatal. La séparation n'est pas la panacée que plusieurs s'imaginent; elle est un pis aller, un remède héroïque, mais non pas une solution définitive. » Et Fallot déclare préférable, dans l'intérêt de l'Eglise comme dans l'intérêt de l'Etat « qu'une alliance soit conclue sur la base de l'indépendance des deux pouvoirs. » « Ni la séparation de l'Etat, ni l'union avec celui-ci, ne forment au reste un élément constitutif de l'Eglise. Ce dont elle ne peut se passer, c'est de cette portion de liberté sans laquelle elle ne saurait accomplir son œuvre. Mais pour être libre de la sorte, il lui suffit de vivre et d'agir dans une obéissance croissante à la personne de Jésus-Christ. » « Qu'on traverse l'Atlantique, dit en terminant Fallot, qu'on visite ces Eglises où la richesse commande et où chacun lui obéit, et lorsqu'on aura savouré l'amertume de toute cette ignominie dorée, on comprendra que l'indépendance de l'Eglise ne peut être garantie par aucune constitution, mais qu'elle demeure le fruit d'une piété

vivante toujours en éveil. De tous les despotes qui rêvent d'asservir l'Eglise, le pire en effet, ce n'est pas l'Etat, c'est le monde ; et il est bien peu de chrétiens dont il ne parvienne, le cas échéant, à s'assurer la complicité ¹ ! »

Nous ne pousserons pas plus loin cette enquête. Les documents que nous avons cités suffisent pour nous permettre de juger, non pas de la valeur du principe de Vinet, mais de son actualité. Les grandes notions au nom desquelles Vinet réclamait la séparation, le devoir de manifester ses convictions religieuses et la liberté religieuse individuelle qui en est l'indispensable corollaire, la liberté de l'Eglise en tout ce qui concerne sa vie et son œuvre chrétiennes, la distinction du temporel et du spirituel, de l'Eglise et de l'Etat, toutes ces notions sont aujourd'hui devenues des réalités, pour une large part grâce au courageux effort de Vinet, dans les Eglises unies à l'Etat aussi bien que dans les Eglises séparées de l'Etat. La séparation n'est plus à l'heure présente un postulat de la liberté religieuse. Les intérêts supérieurs de la religion elle-même ne sont plus en jeu, car l'Etat ne les met point en péril. La question se présente aujourd'hui sous un angle avant tout pratique. Nous souscrivons volontiers à ce mot de Vinet lui-même, trop isolé dans un ouvrage qui réalise précisément le programme inverse : « Il ne faut pas s'arrêter à l'idée abstraite des choses. Il faut prendre l'homme et le chrétien tels qu'ils sont. Les conséquences d'un principe ne sont irrésistibles qu'en logique...² » Et nous recueillons avec plus de sympathie encore, et pour les faire nôtres, ces mots par lesquels Vinet termine une lettre à Guttinger, en 1837 : « Systèmes, questions d'Eglise, tout cela a son prix, son importance ; mais tout cela en a moins que la vie, et n'en a que par elle. Ayons d'abord la vie ; elle est la suprême raison³. » Nous sommes de ceux, dont le nombre va croissant à l'heure actuelle, qui sont convaincus que dans

¹ *Qu'est-ce qu'une Eglise*, p. 156 à 163.

² *Essai manif.*, p. 9.

³ *Lettres*, II, p. 43.

n'importe quelle organisation ecclésiastique, la piété vivante suffit à elle seule pour réaliser l'idéal de Cavour : « L'Eglise libre, dans l'Etat libre ! »

* * *

Nous avons parlé jusqu'ici du premier grand principe de Vinet, l'individualisme.

Voici maintenant le second, plus fondamental encore, plus profond et plus riche, un principe qui fait de Vinet une force religieuse d'une frappante actualité ; je veux parler de l'identité entre la vraie humanité et la vie divine. Vinet l'a remarquablement exprimée dans une forte page de ses *Etudes sur Blaise Pascal*.

« La gloire de l'Évangile, dit-il, n'est pas seulement d'avoir donné la vérité, mais de l'avoir humanisée. Jésus-Christ est un Dieu et un homme. Il en est de même de sa doctrine. Elle est puisée à la fois dans la profondeur de Dieu et dans la profondeur de l'homme. Elle touche par ses deux extrémités aux mystères de l'essence divine et au mystère de la nature humaine, un seul et même mystère à vrai dire. Les deux éléments, humain et divin, ne sont pas les deux termes d'une antinomie, mais les deux hémisphères ou, si vous aimez mieux, les deux pôles de la vérité. La vérité révélée n'est humaine que parce qu'elle est divine. Il est certain que l'homme porte en soi le double besoin d'être tout en Dieu et d'être entièrement homme. La religion suppose Dieu dans la plénitude de sa divinité et l'homme dans la plénitude de son humanité¹... »

Cette conception est d'une richesse et d'une fécondité étonnantes. Il y avait là le germe d'une révolution religieuse analogue à celle que Schleiermacher avait accomplie en Allemagne, et d'où allait sortir la phase la plus actuelle de l'évolution du protestantisme de langue française. Nous touchons ici au cœur même de ce qu'il y eut en Vinet de plus grand, de plus original, de plus nouveau et de plus puis-

¹ *Blaise Pascal*, p. 189, 190.

sant. Lui-même a eu le sentiment très net que c'était là sa pensée fondamentale. Le 30 septembre 1836, il écrivait à Lutteroth : « Rien n'est plus nouveau, dans le siècle où nous vivons, que la morale évangélique à la prendre à sa base et dans ses caractères propres ; rien n'est plus curieux que ses profondes convenances avec la nature et la vie, qu'elle semble au premier coup d'œil contrarier. Vous le savez, c'est cette convenance intime et cachée que je m'applique à mettre en lumière. Je serais trop heureux si je réussissais. Cette idée s'est rendue maîtresse de ma vie intellectuelle. C'est, si l'on veut, mon idée fixe. Reçue d'abord comme idée, elle peut par les soins de Dieu devenir un sentiment, une vie. C'est une forme dans laquelle il peut souffler une âme vivante¹. »

Le rêve de Vinet à cet égard s'est réalisé au delà de toute espérance. « Par les soins de Dieu », cette idée est devenue une vie. Et cette vie a été de plus en plus sa vie ; c'est elle qui a créé le grand et le vrai Vinet, celui que nous saluons du titre de moraliste chrétien.

Le premier fruit de cette conception centrale, fut une transformation complète de la *notion de religion*. La religion ne sera plus désormais un système de doctrines, mais la fusion, la synthèse dans une seule et même personnalité, de la vie humaine dans sa plus haute réalisation, et de la vie divine qui lui est parfaitement homogène. La religion, c'est Dieu, incarné dans sa créature terrestre ; c'est la vie du Père circulant dans l'organisme de l'enfant.

La religion est donc à ses yeux un phénomène de l'ordre moral. C'est sous l'angle moral qu'il a envisagé tout le christianisme. Et comme le christianisme est la source même de son activité, c'est par leur face morale qu'il a abordé toutes les tâches auxquelles il a consacré son effort. Le temps dont je dispose ne me permet pas de développer cette affirmation dans toute son ampleur ; j'ai déjà suffisamment abusé de

¹ De Pressensé, p. 245.

vosre patience; vous me saurez gré de me borner à quelques indications générales.

C'est en moraliste que Vinet aborde le vaste champ de la *critique littéraire*. C'est à la lumière de sa conscience qu'il examine et qu'il apprécie l'œuvre d'un écrivain. Dominé par une préoccupation morale, il juge avant tout la valeur des idées exprimées. On le lui a reproché comme une faiblesse, nous déclarons bien haut qu'à notre avis c'est là sa force. La beauté de la forme n'est qu'un jeu tout frivole si elle n'est pas le reflet pur et spontané de la beauté intérieure. La vraie beauté consiste dans la synthèse du beau et du bien; ici les principes de la morale et ceux de l'esthétique coïncident. La théorie de l'art pour l'art eût profondément affligé Vinet. Il fallait qu'un écrit fût beau et bon pour qu'il le trouvât bien :

« Rien n'est beau que le vrai; le vrai seul est aimable. »

Je ne sais si, à ce point de vue, Vinet est actuel; mais je ne suis pas seul à souhaiter ardemment qu'il le soit de plus en plus; et j'ai assez de foi en l'avenir moral de notre race, pour saluer ici en Vinet un prophète et un précurseur. Et nous applaudissons de grand cœur à la lettre suivante, écrite par Victor Hugo le 7 mai 1837.

« Monsieur, — Je ne remercierai pas le *Semteur* pour les deux articles qu'il a publiés sur moi; ce n'est pas un remerciement qu'a cherché l'auteur de cette critique si grave, si loyale, si désintéressée et si consciencieuse.... Je lui dirai seulement... que j'ai lu ses deux articles avec intérêt et avec fruit. Bien des choses sont écrites là qui méritent d'être pesées. La critique contemporaine sortirait peut-être de l'abjection profonde où elle est tombée, si de pareils articles paraissaient plus souvent. Ce serait, pour qui voudrait les suivre, des exemples de critique haute, digne et austère. Il serait à souhaiter que celle-là aussi fit école¹. »

¹ *Lettres*, II, p. 20, 21.

Et c'est encore sur l'harmonie essentielle entre le divin et l'humain, que repose toute l'œuvre de Vinet comme *apologiste* de la religion chrétienne. C'est ici peut-être qu'il a le mieux réalisé tout ce que renfermait en germe son idée fondamentale. Au début de sa carrière, en particulier dans ces premiers *Discours*, que Paul Chapuis appelait : l'œuvre de Vinet la plus étrangère à Vinet, il démontrait encore par des arguments extérieurs la vérité de la foi évangélique. Mais bientôt nous le voyons monter sur un roc plus solide. La vérité de l'Évangile ne dépend pas d'un échafaudage de preuves logiques ou historiques ; elle n'est pas à la merci d'un vice de raisonnement quelconque. « La vérité, écrit Vinet, a ses preuves en elle-même ; et quand nous nous munissons de preuves extérieures pour croire cette vérité, c'est comme si nous allumions une chandelle pour voir le soleil¹ ! » L'Évangile est vrai non parce que telle Église ou tel Livre nous en garantit l'authenticité ; il est vrai... parce qu'il est vrai ! parce que nous le sentons vrai ; parce qu'il répond admirablement aux aspirations les plus élevées de notre âme ; parce qu'il existe entre lui et nous une intime et profonde harmonie. C'est à l'école de sa propre expérience autant que sous l'inspiration de Pascal et de Thomas Erskine, que Vinet a senti éclore et se confirmer en lui cette méthode apologétique admirable, universellement employée aujourd'hui en face de l'assaut de l'incrédulité contemporaine. Puisque le christianisme est une puissance de vie, et les paroles de Jésus de vraies semences de vie, toute l'apologétique actuelle consiste à établir que la vie qui se communique à nous par l'Évangile, la vie réalisée dans sa plénitude par le Crucifié, est bien *la vie* au sens absolu du terme, la vraie vie, à la fois vie de Dieu en l'homme et vie de l'homme en Dieu. Notre méthode de démonstration descend en ligne directe d'Alexandre Vinet. Le premier il l'a mise en œuvre avec puissance dans ses publications. Et j'ajoute (et c'est à mes

¹ *Études évangéliques*, p. 138.

yeux son plus beau titre de gloire) qu'il l'a surtout mise en œuvre par toute sa vie. « Un vrai chrétien, a dit Vinet, est une apologie complète du christianisme. » « La gloire la plus pure de ce pieux génie, ajoute M. Philippe Bridel, n'est-ce pas d'avoir été un puissant apologiste de l'Évangile par sa personne mieux encore que par ses écrits¹? »

Enfin, Mesdames et Messieurs, il est un dernier point, le plus délicat de tous, que je désire toucher en terminant. Je veux parler de la *théologie* de Vinet. Je la crois très fortement influencée, elle aussi, par le grand principe d'identité dont nous avons parlé tout à l'heure; et je la crois plus actuelle qu'on ne le pense en général; je salue en Vinet le fondateur de la théologie de la conscience². Peut-être cette affirmation n'est-elle pas accueillie sans surprise par quelques-uns de ceux qui sont ici. Qu'il me soit permis de dire en quelques mots sur quelles bases j'estime pouvoir l'appuyer.

C'est une tâche fort malaisée que celle de dégager les vrais éléments de la pensée religieuse de Vinet. Les auteurs qui l'ont essayé, ont abouti à des résultats souvent contradictoires; entre le Vinet orthodoxe de M. Georges Godet, et le Vinet libéral de Frédéric Chavannes, se creuse un véritable abîme, sur lequel M. Astié a entrepris, sans y réussir tout à fait, de jeter un pont dont l'arche me semble d'une portée par trop considérable. Je n'ai pas la prétention de donner ici, en quelques minutes, une solution satisfaisante du problème. C'est précisément pour faciliter une telle œuvre, et permettre de déterminer enfin les vrais contours de l'évolution théologique de Vinet, que je souhaiterais fort la publication d'une édition scientifiquement établie. Je me bornerai donc à esquisser brièvement le résultat des quelques recherches que j'ai pu faire dans ce domaine.

Vinet, chacun le sait, avait commencé, sous l'influence de son père, par adopter docilement l'orthodoxie supranatura-

¹ Ph. Bridel, *L'apologétique de Vinet*, 1899, p. 35.

² De Pressensé, *op. cit.*, p. 231, 232.

liste officiellement enseignée dans le canton de Vaud. Je rappelle à cet égard la lettre bien connue que Marc Vinet, secrétaire en chef au Département de l'Intérieur, écrivait à son fils le 4 avril 1819 :

« Je me fais un devoir de père de t'avertir bien sérieusement de ne pas te constituer toi-même en théologien ; de ne point, candidat au saint ministère dans le canton de Vaud, substituer tes opinions particulières à la doctrine reçue et enseignée dans l'Eglise de ce canton. Souviens-toi bien et toujours que c'est cette foi ou doctrine que tu seras appelé à prêcher, et non ta manière de voir individuelle. Où en serions-nous en pareille matière, si chaque ministre, chaque étudiant voulait faire le réformateur¹ ! » Vinet adopta docilement alors cette manière de voir, dont il ne s'est d'ailleurs jamais entièrement dépouillé. Longtemps encore il a considéré comme son devoir d'admettre la théologie officielle de son Eglise. C'est en raison de cette attitude qu'il accueillit si froidement le piétisme du Réveil, au sujet duquel il s'est exprimé d'une manière fort sévère, qualifiant ses prédicateurs de fous religieux, et caractérisant le mouvement, dans une phrase restée fameuse, comme « un curieux mélange d'orgueil et d'humilité. »

Mais lentement un travail à demi conscient s'opérait dans l'âme de Vinet. Son père était mort en 1822. Dégagé de cette influence, Vinet sentait s'épanouir sa vraie nature ; le devoir d'être avant tout lui-même l'emporta bientôt sur le devoir d'accepter les doctrines officielles ; il ne se contente plus d'une religion passivement reçue des mains de la tradition ; il veut maintenant une foi personnelle, une vraie relation de son âme avec son Dieu. Et plus il pratique une telle foi, plus il la sent normale, conforme aux aspirations profondes de son être, et c'est alors qu'éclate en lui la grande et sublime idée de l'identité de la vraie vie humaine avec la vie même de Dieu.

En même temps, par une dispensation mystérieuse, la ma-

¹ E. Rambert, *Alexandre Vinet*, I, p. 51-53.

lady le frappe ; il entre dans ce chemin de croix tout semé de calvaires, qu'il devra suivre sans répit jusqu'à son dernier jour, et dont les étapes les plus douloureuses seront la maladie de son fils, épileptique, et la mort de sa fille, poitrinaire ; lutte constante, qui finit par l'épuiser et l'emporter à l'âge de cinquante ans ; mais lutte qui fut pour lui d'une singulière fécondité spirituelle, qui affina et mûrit d'une façon remarquable sa vie religieuse, et le jeta aux pieds du Crucifié avec toute l'ardeur d'une consécration sans réserve.

Et c'est à l'heure où la souffrance amenait sa vie religieuse à un tel degré de richesse, que Vinet, se dédoublant en quelque sorte pour faire de son expérience un objet d'observation et d'étude, s'est penché sur sa propre vie, s'est analysé lui-même, et a cherché la vérité vécue dans le fond de son âme en contact intime et personnel avec Dieu !

Et je m'arrête ici, Mesdames et Messieurs, pour saluer au passage cette admirable méthode qui est celle de toute la théologie contemporaine, cette méthode qui s'est à la fois généralisée et élargie, permettant à Schleiermacher et à Vinet de fouiller les riches profondeurs de leur expérience personnelle, puis à Auguste Sabatier comme à Gaston Frommel de joindre à ces recherches intimes l'étude de l'expérience chrétienne au cours des siècles de l'histoire, pour aboutir enfin, dans son plein épanouissement, à l'analyse psychologique du phénomène religieux universel, tout récemment inaugurée par les Murisier, les Flournoy, les William James, et tous ceux qui s'élancent dans les voies que ces initiateurs viennent d'ouvrir.

Et cette méthode a porté dans l'œuvre de Vinet, des fruits qu'aujourd'hui plus que jamais nous savourons avec joie. Ce sont les *Discours*, et surtout les *Nouveaux discours*, les *Études* et les *Nouvelles études*, puis les *Méditations évangéliques*, et enfin toute une moisson de pages débordantes de sève religieuse et d'expérience chrétienne, qu'il faudrait aller recueillir dans les trésors encore inédits déposés à la Faculté de théologie de l'Église libre, dans la collection encore trop peu explorée du *Semeur*, ou dans ses autres ouvrages de morale et

de critique littéraire, où de vraies perles restent encore ensevelies. Le Vinet analyste religieux, voilà le Vinet actuel par excellence, le Vinet que nous aimerions voir rééditer en première ligne, le Vinet que tout le monde aujourd'hui voudrait lire dans une édition soigneusement préparée, le maître enfin et le modèle de la prédication contemporaine la plus intéressante et la plus efficace ! Ses publications religieuses sont un trésor d'énergies, un accumulateur de force chrétienne, auquel les âmes altérées de vie ne se laisseront jamais de revenir.

Mais l'application de cette méthode féconde a porté chez Vinet des fruits d'une tout autre nature, et dont la saveur doit avoir été pour lui bien amère. L'analyse de son expérience intime l'a conduit à des idées religieuses nouvelles, auxquelles il a vainement essayé de se soustraire, mais qu'il n'a jamais pu se résoudre à livrer au public.

Vinet, nous l'avons déjà dit, s'était placé dès l'origine sous l'égide de l'orthodoxie officielle, dont le respect lui avait été inculqué par son père et par le doyen Curtat. Il ne cessa jamais d'être profondément respectueux en face de ce vieil édifice, sur lequel il refusera toujours de porter une main sacrilège. Il ne renoncera pas à s'en couvrir, lorsqu'il sera gagné par la piété vivante du Réveil ; et jusqu'à son dernier jour, il croira devoir se placer sous cet abri vénérable ; si bien qu'un regard superficiel pourrait faire penser qu'il est resté orthodoxe jusqu'à la fin.

Mais une évolution troublante s'accomplissait en lui ; d'année en année, il se sentait moins à l'aise dans son manteau d'orthodoxie ; il voyait se produire en lui l'irrésistible éclosion d'une pensée nouvelle, incompatible avec la vieille enveloppe dont pourtant il ne se dépouillait pas ; et Vinet savourait la torture du papillon, grandissant entre les parois d'une chrysalide qui l'étouffe, mais que tous ses efforts ne parviennent pas à briser !

Et je ne sais rien de plus poignant que de recueillir pas à pas, dans sa correspondance intime, les accents douloureux qui lui sont arrachés par cette lutte angoissée.

En 1823, Vinet écrit à Leresche : « J'ai besoin de te voir ; j'ai besoin d'avoir avec toi des entretiens sérieux, tels que je n'en puis avoir ici avec personne ; car à personne je ne puis m'ouvrir comme à toi. Il y a des pensées de derrière la tête, comme dit Pascal, que sans être ni dissimulé ni faux, on n'aime pas à dire à tout le monde... Je ne sais où m'arrêter... En attendant, je souffre, parce qu'il est dur de ne pouvoir découvrir à quelqu'un le fond de son cœur et de sa pensée...¹ »

En 1832, parlant à Forel, qui l'avait remercié de ses *Discours*, Vinet disait : « L'encouragement que vous m'avez accordé, et ceux qui me sont venus de quelques autres parts, m'étaient jusqu'à un certain point nécessaires, car avant que mes sermons vissent le jour, j'en étais profondément dégoûté, et mon esprit les refaisait déjà. C'est bien plus profond qu'il faut aller ; le besoin du siècle demande davantage ; et si les tourments intellectuels d'autrui égalent ceux par lesquels je passe, je n'ai fait qu'effleurer le grand problème. J'essaierai de redescendre dans mon Tartare ; j'y chercherai encore quelques-uns de ces doutes insolents, et jusqu'à ces effroyables visions de la raison contre lesquels je ne sais qu'un asile....² »

En 1834, c'est à Bost que Vinet écrit : « Tout nous pousse hors de l'orthodoxie traditionnelle, vers la foi personnelle et vivante... J'ai lu avec un intérêt particulier, je puis dire avec un vif plaisir, les pages les plus contraires à certaines opinions que j'ai soutenues. J'applaudissais, et je remerciais celui qui réparait mes erreurs et mes exagérations³. »

En 1840, Vinet écrit à Scholl, une admirable lettre, que j'aurais voulu avoir le temps de citer tout entière, et dont voici quelques lignes seulement : « Dans la route de la pensée religieuse, on ne recule pas ; et il faut boire jusqu'au fond la coupe où l'on a posé les lèvres... J'aimerais presque mieux qu'il n'y eût pas de théologie... Mais dès qu'on se met à faire de la théologie, il faut la faire franchement, il faut la faire

¹ *Lettres*, I, p. 35. — ² *Lettres*, I, p. 294. — ³ *Lettres*, I, p. 392.

bonne... Je ne puis souffrir les recherches qui ne recherchent point, la théologie qui s'arrête à mi-chemin... Vous me retrouvez là, cher ami, et je vous mets sur la trace de mes tourments de ces derniers jours¹. »

En 1841, Vinet envoie à Erskine les *Nouveaux discours*, et lui dit ceci : « Je n'ose pas désirer que vous les lisiez... parce que ces discours, écrits en vue d'un certain auditoire, ne renferment pas toute ma pensée. Ce caractère demi-officiel, imprimé à des effusions de la pensée et du cœur, est une chose pénible, et si je ne parviens pas à secouer ce joug, si je ne sais pas recouvrer cette solitude dans laquelle seule je puis trouver des inspirations parfaitement sincères (je veux dire entièrement libres), je n'écrirai plus...² »

En 1845, Vinet écrit au sujet de Verny, qui était tourmenté de doutes dogmatiques : « Ah ! qu'il prie pour moi ! Notre sort est moins différent que notre tempérament... il n'y a personne qui puisse le comprendre comme je le comprends³ ! »

C'est également en grande partie à cause de sa crise théologique, que Vinet avait quitté le professorat en 1844. Et il écrivait à Erskine, le 25 novembre : « ... Moins d'une année après mon entrée en charge, j'avais conçu des doutes pénibles sur ma vocation au professorat de théologie. Quoique nous n'ayons plus de confession de foi écrite, ni obligatoire, il y en a une tacite et convenue entre les ministres de notre Eglise, entre ces ministres et cette Eglise. On s'attend à ce que les étudiants seront enseignés selon cette confession de foi. C'est une attente à laquelle il m'est impossible de répondre. Sur plusieurs points qui sont tenus pour importants, qui le sont peut-être, je ne puis parler comme l'Eglise⁴. » Et cette démission fut l'un des grands déchirements de sa carrière !

Je citerai enfin la célèbre lettre de Vinet à Erskine, du 29 août 1846. Il parle de la « disruption » qui vient d'aboutir à la fondation d'une Eglise libre ; il déclare que cette réforme

¹ *Lettres*, II, p. 126 sq. — ² *Lettres*, II, p. 160. — ³ De Pressensé, p. 260. —

⁴ *Lettres*, II, p. 251.

devrait en provoquer plusieurs autres. « Il faudrait, écrit-il, revoir notre théologie; mais au milieu d'un ordre de faits tout nouveaux, je n'aperçois pas une idée nouvelle, ou pour mieux dire, pas une idée. Je ne saurais vous dire combien l'uniformité qui règne dans nos prédications me semble factice, superficielle, et combien elle est fatigante. Je crois qu'on répondrait à un désir assez général en prêchant un christianisme plus intérieur.... Le christianisme n'est pour moi ni exclusivement, ni par excellence, celui qu'on nous prêche depuis vingt-cinq ans. Je crois cette formule impuissante et usée.... C'est un réchauffé très refroidi du seizième siècle.... Nous parlons au siècle une langue morte¹! »

Je n'ai pas besoin d'en dire davantage; ces documents suffisent pour vous montrer que Vinet sentait s'accomplir en lui une évolution dogmatique des plus caractérisées. Quant à dire ici quelles sont les conceptions auxquelles il était irrésistiblement amené, je ne puis y songer, parce que la question est délicate, et que le temps me manque pour la discuter sur la base des documents eux-mêmes. Je me bornerai donc à quelques indications.

Vinet me paraît avoir commencé, Mesdames et Messieurs, par rétrécir dans une forte mesure, ce qui ne signifie point appauvrir, le cercle des croyances auxquelles il se rattachait effectivement. La religion devenant pour lui une vie, et passant par conséquent de l'ordre intellectuel dans l'ordre moral, il a peu à peu concentré sa conviction sur les trois dogmes essentiels qui lui paraissaient indissolublement unis à l'expérience morale du croyant. Ces trois dogmes sont la Chute, l'Incarnation et la Rédemption. Puis, continuant sa marche dans la même direction, il a envisagé ces trois notions centrales sous l'angle non plus historique ou dogmatique, mais religieux et moral. La chute, dès lors, devient en première ligne l'affirmation de la tragique réalité du mal; la croix, à son tour, devient la manifestation suprême de l'amour de Christ et de l'amour de Dieu. Vinet écrit en 1844 : « Je ne

¹ *Lettres*, II, p. 362, 366.

puis croire à la substitution¹ » ; et dans le sermon intitulé *Le fidèle achevant les souffrances de Christ*, qui est une pure hérésie, il dira : « Ce n'est pas seulement par les souffrances comprises entre Gethsémané et le Calvaire, ou par la passion proprement dite, que Jésus-Christ nous sauve, mais par toutes les souffrances de sa vie, qui fut tout entière une passion ; car il fut livré pour nos offenses dès qu'il ouvrit les yeux à la pâle lumière de notre soleil ; et longtemps avant d'être en butte à la contradiction, en portant notre chair de péché, il portait sa croix. Ce n'est pas même par les souffrances de toute sa vie, c'est par toute sa vie !... il n'a pas accompli cette œuvre par ses seules souffrances et par sa mort ; il l'a accomplie par tout ce qu'il a été, par tout ce qu'il a opéré... par ses actions et par ses paroles... par sa vie comme par sa mort². » La théologie la plus moderne ne parle pas un autre langage.

Bientôt, et par une pente toute naturelle, de ces trois réalités fondamentales de l'ordre moral, l'Incarnation prend la place essentielle et centrale. Oh ! non pas l'Incarnation de la deuxième personne d'une Trinité à laquelle Vinet ne croit plus, mais la présence et l'action dans le cœur d'un homme de toute la plénitude de Dieu. Le 20 février 1845, Vinet écrit : « L'incarnation est le point essentiel. Dieu manifesté en chair, Dieu avec nous (Emmanuel), Dieu uni à la nature humaine, Dieu se donnant lui-même après nous avoir donné ce qui n'est pas lui ; c'est le résumé de l'Évangile, c'est la lumière de la vie, c'est l'unique consolation et l'unique espérance³. » Je n'ai pas besoin de montrer avec quelle puissance ce dogme des dogmes pour Vinet rejoint sa pensée fondamentale de l'identité du divin et de l'humain. Ce qui forme le cœur de sa nouvelle théologie, c'est tout simplement la traduction en langue dogmatique de cette grande idée, maîtresse et inspiratrice de sa pensée religieuse. L'incarnation, c'est la religion tout entière, c'est la réalisation par l'homme de la

¹ *Lettres*, II, p. 252.

² *Études évangéliques*, 1861, p. 81.

³ *Lettres*, II, p. 278.

vie divine elle-même ; cette fusion organique et spirituelle entre l'homme et Dieu s'est pleinement accomplie en la personne de Jésus-Christ, que Vinet appelle dès lors, avec prédilection, du beau nom d'Homme-Dieu. Ici encore, la théologie la plus moderne ne tient pas un autre langage.

Et voilà pourquoi notre théologie, comme celle qui transparaît dans les écrits du grand penseur vaudois, met au cœur de tout son système la personne de Jésus-Christ. Le mot d'ordre de la théologie moderne est ce mot si beau de Vinet : « La religion, c'est Christ¹. » Comme celle de Vinet, la théologie actuelle se déclare (le vocable est bien peu académique, mais consacré par l'usage) christocentrique. Elle fait sienne cette parole de Vinet : « Ce n'est pas au christianisme, c'est à Jésus-Christ que nous devons aller. Ne mettons donc pas, comme on le fait trop souvent, le christianisme à la place de Jésus-Christ. Jésus est le soleil du monde des esprits². »

La théologie contemporaine, héritière de la méthode inconsciemment pratiquée par Vinet, ne fait guère autre chose que recueillir les fruits du labeur douloureux et souterrain, accompli dans les larmes et dans l'angoisse par notre illustre compatriote. Sainte-Beuve le disait déjà : « S'il vivait encore, devant les opinions d'aujourd'hui, il n'aurait qu'à monter une marche³.... »

Et pourtant, Vinet eût accueilli avec tristesse l'hommage que je viens de lui décerner. Le drame en lui fut poignant ; cette éclosion intérieure d'une pensée nouvelle qui devait logiquement faire sauter le vieux cadre orthodoxe, Vinet l'a refoulée en lui-même. Il a tremblé, il a souffert... et il s'est tu !

Pourquoi cela ? Affaire de tempérament physique et moral, dira Wilfred Monod. Timidité coupable, dira Frédéric Chavannes, comme si l'ardent défenseur de la liberté religieuse pouvait passer pour un timide ! Manque de culture théolo-

¹ *Nouvelles études évangéliques*, 1862, p. 343.

² Astié, *Esprit de Vinet*, p. 33, 35 sq.

³ Cité par Fréd. Chavannes. *Alex. Vinet, apologiste et moraliste chrétien*, p. 192.

gique, lacune d'un esprit analytique mais peu synthétique, crainte de scandaliser les âmes et de troubler la foi des faibles, manque de maturité et de certitude dans sa pensée, influence du milieu piétiste ambiant, dont il n'a jamais réussi à se couer complètement le joug (cette dernière explication est celle de Paul Chapuis)??

Mesdames et Messieurs, je vous laisse le choix. Je ne prétends pas expliquer la mentalité fort complexe d'un homme qui, sans jamais cesser d'être sincère, a proclamé bien haut le devoir de manifester ses convictions religieuses, d'un homme qui a tout sacrifié dans le domaine ecclésiastique à l'accomplissement intégral de ce devoir, et qui, sur le terrain dogmatique, a reculé devant la même obligation. La théologie contemporaine, par la courageuse proclamation de sa pensée, s'efforce d'être ici plus fidèle à Vinet que Vinet lui-même. « Ce silence était une des tristesses de sa vie¹, » a dit un de ses amis ; nous le croyons sans peine, car cette lutte a dû singulièrement tourmenter une âme si pure. Mais si Vinet a souffert de ces réticences, on en a souffert également autour de lui. Charles Secrétan, son ami, écrivait le 22 décembre 1890 dans la *Gazette de Lausanne* : « A mesure que Vinet approfondit lui-même les questions religieuses, il s'affermait dans ses propres vues, et du laborieux édifice de ce qu'on nommait l'orthodoxie, il ne conserva d'autres dogmes que ceux auxquels il croyait pouvoir assigner une portée morale. S'il s'est contenté de prêcher sa foi, sans attaquer directement les thèses de la théologie alors dominante, il faut attribuer cette réserve à la charité, qui le détournait de froisser les chrétiens sincères, et à la crainte d'ouvrir une porte à l'incrédulité par la publicité de ses divergences. Cent fois je l'ai pressé, dans le tête à tête, de déclarer ouvertement ce qu'il trouvait faux et dangereux dans l'enseignement doctrinal du Réveil ; constamment il a décliné mes instances. Autant il repoussait les restrictions mentales, autant certaines réticences lui semblaient commandées par

¹ Astié, *Le Vinet de la légende*, p. 69.

le devoir. Je ne sais à quelle occasion il me dit un jour : « Nous sommes, je crois, francs l'un et l'autre, mais nous » n'entendons pas la franchise de même façon. Vous la faites » consister à dire tout ce que vous pensez ; il me suffit de ne » dire que ce que je pense. » C'était bien un reproche amical qu'il m'adressait ; et ce qu'on vient de lire pourrait bien faire penser à quelques-uns qu'il n'avait pas tort. Mais la répugnance de Vinet à manifester des dissidences dont les textes accumulés.... font mesurer la profondeur, fait dire que Vinet n'en a pas moins desservi l'Eglise, et quelle que fût la source de tels scrupules, il est permis de les déplorer..... » « Comme, dans son siècle, il ne trouvait de piété vivante que chez les partisans de cette mauvaise théologie, il craignit de nuire à la propagation de l'Évangile en se séparant d'une Ecole qui se gardait si bien de rompre avec lui. Il s'en tint donc à des réfutations indirectes, d'une médiocre efficacité. Ainsi suspendu entre deux devoirs, il passa ses dernières années dans une souffrance dont celui qui écrit ces lignes fut le témoin anxieux, plutôt que le vrai confident¹. »

Plus facilement peut-être que Charles Secrétan, nous nous sommes consolés de tant de « réticences ». Vinet nous a légué des trésors suffisamment riches pour qu'à l'aide de sa méthode et en prolongeant les lignes qu'il a commencées, nous puissions recueillir le fruit de son labeur angoissé. Actuel dans sa critique, son apologétique, sa méthode, sa morale et sa prédication, Vinet est plus actuel encore peut-être par sa théologie.

D'ailleurs, il nous sera permis de le dire en terminant, ce n'est pas là pour nous le point essentiel. Charles Secrétan l'a dit, dans un article de la *Revue chrétienne* : Vinet est à la fois « plus et moins qu'un théologien, il est surtout beaucoup plus ; c'est une force religieuse² ».

A cet égard, Mesdames et Messieurs, Vinet ne vieillira jamais.

¹ *Revue chrétienne*, 1883, p. 342.

² *Ibid.*, 1883, p. 284.

J'ajoute qu'à ce dernier point de vue, qui est à mes yeux le plus haut et le plus grand, il n'y a pas deux Vinet, malgré le double courant divergent que nous avons signalé en lui ; il n'y a qu'un Vinet, le Vinet chrétien, le Vinet qu'on a si admirablement défini dans ce mot sublime qui nous donne à la fois la synthèse et la clef de toute son œuvre : une conscience. C'est par conscience qu'il a défendu la séparation ; c'est par conscience qu'il a laissé dans l'ombre ce qu'il appelle lui-même ses hérésies¹.

Je m'incline avec un profond respect devant cette incarnation si pure de l'impératif catégorique. La grande gloire de Vinet, ce sera d'avoir été une conscience.

Puisse-t-il, à cet égard, être toujours plus actuel dans la génération contemporaine.

¹ « La profession de mes hérésies ne serait point en soi-même un mal, ce serait même un devoir, si j'étais en mesure de bâtir sur mes démolitions, et si je n'étais pas sûr de troubler et d'angoisser de jeunes esprits en pure perte ; j'ai la conviction, mais je n'ai ni la science ni la force morale et physique qu'il faudrait pour entrer dans cette lice..... » Lettre à Scholl, citée par V. Rivet, *Etude sur les origines de la pensée religieuse de Vinet*, p. 126. (Lettre du 4 mai 1838.)